

# Annuaire suisse de politique de développement

## Faits et statistiques

| 2005 |



**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

| Vol. 24 N° 1 |

---

# Table des matières

---

Introduction	XIII
--------------	------

## **1<sup>re</sup> partie : Faits**

---

1. Politique extérieure	
1.1. Orientations de la politique extérieure de la Suisse	3
1.1.2. Le Programme de législature pour les années 2003-2007	
1.2. Le Département fédéral des affaires étrangères en 2004	5
1.2.1. Conférence de presse annuelle du DFAE	
1.2.2. Création d'un Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle	
1.2.3. Conférence des ambassadeurs 2004	
1.2.4. Traités internationaux conclus par la Suisse en 2003	
1.3. La Suisse et l'ONU	8
1.3.1. « Rapport 2004 sur les relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse » du 7 juin 2004	
1.3.2. Représentants suisses nommés auprès des organisations internationales	
1.3.3. 59 <sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies	
1.4. Relations Suisse-Union européenne : accord politique sur les Bilatérales II	11
1.5. Relations Suisse-Afrique du Sud	12
1.5.1. Examen des contacts des services de renseignements suisses avec l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid	
1.5.2. PNR 42 +, « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud »	

---

## 2. Coopération avec les pays en développement

---

2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE et Reality of Aid	15
2.1.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE	
2.1.2. Reality of Aid	
2.2. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	20
2.2.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement	
2.2.2. Rapport d'Oxfam International « Le prix à payer »	
2.2.3. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.3. Coopération au développement de la Suisse	25
2.3.1. Conférence annuelle de la coopération au développement	
2.3.2. 2005 – Année internationale du microcrédit	
2.4. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	28
2.4.1. Répartition géographique de l'aide bilatérale	
2.4.2. Evaluation des lignes directrices de la DDC en matière de promotion des droits de l'homme	

2.5. Mesures de politique économique et commerciale du seco	29
2.5.1. Versements d'aide bilatérale du seco en 2003	
2.5.2. seco – Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté	
2.5.3. Participation du seco à l'Année internationale du riz (2004)	
2.6. La coopération multilatérale	31
2.6.1. Versements multilatéraux de la Suisse en 2003	
2.6.2. Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale et lignes directrices d'action pour la coopération avec la Banque mondiale	
2.7. ONG suisses : stratégie de la Communauté de travail des œuvres d'entraide	33

---

### 3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

---

3.1. Elargissement de l'UE à l'Est	35
3.2. Objets proposés au Parlement : nouveau crédit-cadre et nouvelle loi fédérale	36
3.2.1. Message sur l'ouverture d'un quatrième crédit-cadre	
3.2.2. Débat au Parlement	
3.3. Priorités thématiques	40
3.3.1. Approvisionnement en eau	
3.3.2. Stabilité dans les Balkans	
3.3.3. Conférence annuelle « Focus Europe de l'Est »	
3.4. Dépenses 2003	41

---

### 4. Aide humanitaire

---

4.1. Réflexions conceptuelles de la DDC sur l'aide humanitaire	45
4.1.1. « Advocacy Guidelines »	
4.1.2. « Multilateral Humanitarian Aid Concept »	
4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2003	47
4.2.1. Aperçu général	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2003	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.3.1. Tremblement de terre en Iran	
4.3.2. Guerre civile et famine dans la région du Darfour (ouest du Soudan)	
4.3.3. Pluies torrentielles et cyclones sur Haïti et la République dominicaine	
4.3.4. Typhons aux Philippines	
4.3.5. Tsunamis en Asie du Sud	
4.4. Diplomatie humanitaire de la Suisse en 2004	51
4.4.1. Conférence de l'UNRWA à Genève (7-8 juin 2004)	
4.4.2. Sud du Soudan et région du Darfour	
4.4.3. Application des Conventions de Genève en Tchétchénie	

---

## 5. Politique économique extérieure

---

5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	55
5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2004	
5.2. Accords économiques bilatéraux	58
5.2.1. Accords concernant la promotion et la protection réciproques des investissements	
5.2.2. Conventions de double imposition	
5.2.3. Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	61
5.3.1. La GRE en chiffres : nouvelles garanties accordées en 2003	
5.3.2. La révision de la loi sur la GRE	
5.3.3. GRE et questions de cohérence entre la promotion des exportations et le développement durable	
5.4. Contrôle des exportations et sanctions économiques	69
5.4.1. Exportations d'armes	
5.4.2. Sanctions de la Suisse	

---

## 6. Commerce mondial

---

6.1. Evolution des relations commerciales	73
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région	
6.1.2. Place des pays en développement dans le commerce mondial	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	76
6.2.1. Relance des négociations après Cancún	
6.2.2. Position suisse	
6.2.3. Les résultats obtenus dans l'accord-cadre de juillet 2004	
6.2.4. Réactions en Suisse aux résultats de juillet 2004	
6.2.5. Prochaines étapes	
6.2.6. Accessions à l'OMC	
6.3. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	85
6.3.1. 11 <sup>e</sup> Conférence à São Paulo, 13-18 juin 2004	
6.3.2. Réactions à la CNUCED XI	

---

## 7. Relations financières internationales

---

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	91
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	100
7.2.1. Tendances	

7.2.2. L'initiative PPT	
7.2.3. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.4. Dettes commerciales	
7.2.5. Autres mesures de désendettement prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	103
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale)	
7.3.2. Prestations financières suisses aux banques de développement régionales	
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne	115
8.1.1. Bilatérales II	
8.2. Place financière suisse et évasion fiscale	117
8.2.2. Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale	
8.2.3. Quelques données sur les montants placés dans les banques suisses à titre fiduciaire	
8.2.4. La réputation de sérieux de la place financière suisse	
8.2.5. Inscrire le secret bancaire dans la Constitution ?	
8.3. Lutte contre le blanchiment	120
8.3.1. Lutte contre le blanchiment sur le plan international : travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	
8.3.2. Lutte contre le blanchiment en Suisse	
8.4. Lutte contre la criminalité et entraide judiciaire internationale	125
8.4.1. Traités bilatéraux d'entraide judiciaire en matière pénale	
8.5. Corruption	126
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. 15 <sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, Bangkok	129
9.1.1. Accès aux médicaments	
9.1.2. Financement de la lutte contre le sida	
9.2. Assemblée mondiale de la santé (OMS)	131
9.2.1. Convention-cadre pour la lutte antitabac	
9.2.2. Commission de l'OMS pour stimuler la recherche pour de nouveaux médicaments	
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	135
9.3.1. Les travailleurs migrants	
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	139
9.4.1. Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	
9.5. Promotion des droits de l'homme	143
9.5.1. Grands axes de la politique de la Suisse en matière de promotion des droits humains	
9.5.2. La Commission des droits de l'homme	
9.5.3. Convention des Nations unies contre la torture	
9.5.4. Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant	

---

## 10. Environnement et développement

---

10.1. Développement durable	151
10.1.1. Bilan et perspectives des activités en Suisse pour le développement durable	
10.1.2. Les réseaux de partenariat dans la politique suisse de développement durable	
10.1.3. Suivi de Johannesburg par la Commission du développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	156
10.2.1. 10 <sup>e</sup> Conférence des parties à la CCNUCC (Buenos Aires, 6-17 décembre 2004)	
10.2.2. Procédure de consultation dans le cadre de la Loi sur le CO <sub>2</sub>	
10.2.3. Programme SuisseEnergie	
10.2.4. Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 1 <sup>er</sup> -4 juin 2004)	
10.3. Convention sur la diversité biologique	162
10.3.1. 7 <sup>e</sup> Conférence des parties à la CDB (Kuala Lumpur, 9-20 février 2004)	
10.3.2. 1 <sup>re</sup> Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Kuala Lumpur, 23-27 février 2004)	
10.3.3. Nouvelle Ordonnance sur les mouvements transfrontières des organismes génétiquement modifiés	
10.3.4. Génie génétique et pays en développement	
10.3.5. Moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse	
10.4. Nouvelle loi sur les brevets	169
10.5. Autres événements en matière d'environnement et développement	171
10.5.1. Convention de Bâle sur les déchets dangereux	
10.5.2. Convention de Rotterdam sur les mouvements de produits chimiques dangereux	
10.5.3. Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	
10.5.4. Convention de Genève sur la pollution atmosphérique	

---

## 11. Politique de paix et politique de sécurité

---

11.1. Politique de paix	175
11.1.1. Engagement de militaires suisses en Bosnie-Herzégovine	
11.1.2. Promotion civile de la paix et renforcement des droits de l'homme	
11.1.3. Commission extraparlamentaire dans le domaine de la promotion de la paix	
11.1.4. Projet de «Maison de la paix» à Genève	
11.2. Politique de sécurité	177
11.2.1. Politique de maîtrise des armements et de désarmement de la Suisse	
11.2.2. Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3. Mines antipersonnel et autres mines terrestres	179
11.3.1. Stratégie 2004-2007 de la Confédération en matière de mines antipersonnel	
11.3.2. Conférence d'examen de la convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel	
11.3.3. Groupe de soutien à l'action contre les mines de l'ONU	
11.3.4. Le CICR et les mines terrestres	
11.4. Armes de destruction massive (ADM)	183
11.4.1. Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des ADM	

- 11.4.2. Partenariat mondial contre la prolifération des ADM
- 11.4.3. Désarmement chimique

---

## 12. Politique d'asile et questions migratoires

---

12.1. Politique extérieure en matière de migration	187
12.1.1. Les développements à l'échelle internationale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	192
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. La suppression des aides en cas de non-entrée en matière (NEM)	
12.2.3. La révision de la Loi sur l'asile	
12.3. L'admission dans la politique de migration	198
12.3.1. La Loi sur les étrangers au Parlement	
12.3.2. Libre circulation: bilan de la deuxième phase et élargissement à l'Est	
12.3.3. Sans-papiers: l'abolition de la circulaire Metzler	
12.4. Politique d'intégration	201
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: un dossier dans l'impasse	
12.4.3. Droits politiques des étrangers: une réalité dans le canton de Vaud	

## 2<sup>e</sup> partie : Statistiques

Introduction	209
--------------	-----

---

### A. Données statistiques disponibles sur Internet

---

A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	213
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3. Flux d'aide au développement	217
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
A.3.3. Autres sources de données	

---

### B. Relations entre la Suisse et les pays en développement et en transition

---

220

---

C. Caractéristiques des relations entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	230
C.1.1. Place des pays en développement et des pays en transition dans le commerce extérieur de la Suisse (tableaux de la section B)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	232
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Pays en développement et pays en transition	
C.2.3. Cinq exemples de produits agricoles importés par la Suisse	
C.3. Investissements directs à l'étranger	238
C.3.1. Stock des investissements à la fin de 2003	
C.3.2. Flux d'investissements directs suisses à l'étranger en 2003	
C.4. Aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse	241
Index	245
Abréviations	261
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	267

---

## 2. Coopération avec les pays en développement\*

---

**S**UR LE PLAN INTERNATIONAL, la coopération au développement aura été marquée par un débat controversé sur l'opportunité d'inscrire la coopération au développement dans une optique de prévention contre le terrorisme. Si les acteurs gouvernementaux, dans le cadre du CAD, ont soutenu cette approche, de nombreux réseaux d'ONG ont mis en garde contre cette nouvelle orientation de l'aide.

*En 2003, le niveau international de l'aide publique au développement (APD) a atteint 69 milliards de dollars, un montant jamais atteint précédemment. Les montants de l'APD suisse sont également élevés en 2003 (1748 millions de francs, soit 0,39% du RNB). Cette hausse est toutefois surtout due à la notification différée des contributions à AID-13 ainsi qu'à des adaptations statistiques*

*En 2004, les deux agences en charge de la coopération au développement de la Suisse, la Direction du développement et de la coopération (DDC) et la division « Coopération économique au développement » du seco, ont publié des documents d'orientation stratégique en matière de lutte contre la pauvreté. A noter l'entrée en vigueur pour chacun des offices de leurs nouveaux crédits-cadre. La coopération multilatérale, gérée conjointement par la DDC et le seco, a également fait l'objet d'un document de stratégie conjointe.*

*En automne 2004, et suite à un long processus interne, la Communauté de travail des œuvres d'entraide a rendu publiques ses lignes directrices en matière de politique de développement, ainsi que sa stratégie de travail pour les années à venir.*

### 2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE et Reality of Aid

---

De nombreux acteurs participent à la définition des stratégies de développement, tant au niveau gouvernemental que parmi les acteurs de la société civile. Cette section présente deux « espaces » d'échanges et de dialogues ; l'un est officiel et gouvernemental : le Comité d'aide au développement de l'OCDE ; le second, Reality of Aid, se compose de réseaux d'ONG du Sud comme du Nord, qui, entre autres objectifs, tentent de faire émerger une vision commune au sein des ONG pour la défense d'objectifs prioritaires à soutenir en matière de politiques de développement. En 2003 et 2004, le lien entre « terrorisme et développement » a fait l'objet de nombreux débats et controverses, succinctement présentés ci-dessous.

#### 2.1.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le principal organe au sein duquel les agences de coopération des pays membres coordonnent leurs activités en vue d'accroître l'efficacité de leurs efforts.

\* Par Catherine Schümperli Younossian, chargée de recherche à l'iuéd, avec la collaboration de Gérard Perroulaz, chargé de recherche à l'iuéd, pour la partie 2.4.

En vertu de son mandat, qui n'a pas changé depuis sa création en 1961, le CAD a « pour mission d'encourager des efforts coordonnés, intégrés et efficaces, assortis de moyens financiers suffisants, au niveau international en faveur d'un développement économique et social durable. Reconnaissant que ce sont les pays en développement eux-mêmes qui sont responsables, en dernier ressort, de leur propre développement, le CAD s'attache avant tout à voir comment la coopération internationale peut contribuer à renforcer la capacité de ces derniers de participer à l'économie mondiale et celle de leurs citoyens d'échapper à la pauvreté »<sup>1</sup>.

### □ *Les activités du CAD*

#### *Un lieu de dialogue*

Le CAD tient chaque année une réunion de haut niveau, à laquelle les membres sont représentés par leur ministre de la Coopération au développement ou les responsables de leur organisme d'aide ; participent également à ces rencontres des représentants des agences multilatérales de développement (FMI, BM, PNUD). Chaque année est en outre organisée une réunion au niveau des hauts fonctionnaires, qui passent en revue les travaux du comité sur les questions d'actualité. Les réunions ordinaires rassemblent les délégués des pays membres basés à Paris et des fonctionnaires venant des capitales. Le CAD organise également, à intervalles réguliers, des « forums des partenaires au développement » sur des sujets spécifiques, auxquels les pays partenaires sont largement représentés. Ces espaces de dialogue permettent aux membres d'échanger des données d'expériences et de parvenir à un consensus international sur les questions d'orientation de l'action et de gestion.

Accroître l'efficacité de l'aide a constitué le thème central de la réunion annuelle, les 15 et 16 avril 2004, des ministres de la Coopération au développement. Les ministres ont examiné les possibilités d'une coordination plus étroite entre donateurs et bénéficiaires, notamment en vue d'alléger la charge administrative de l'aide.

#### *Les examens par les pairs*

Dans le cadre de ces examens, qui ont habituellement lieu tous les quatre ans, le CAD étudie comment les orientations qu'il préconise sont appliquées dans le programme de chaque membre, analyse la façon dont le programme est géré, apprécie la cohérence des politiques suivies dans d'autres domaines avec les objectifs poursuivis en matière de développement, et retrace l'évolution du volume des ressources et de leur répartition. Par cette procédure, le CAD vise à encourager une amélioration permanente des efforts déployés par les membres dans tous les domaines de la coopération au développement. Les résultats de ces évaluations font l'objet de rapports publics<sup>2</sup>.

En 2005, la Suisse devra à nouveau se soumettre à un examen périodique du CAD. Dans cette perspective, les efforts déployés par la Suisse pour augmenter

<sup>1</sup> CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport annuel 2003*, Les dossiers du CAD, vol. 5, n° 1, Paris, OCDE, 2004, p. 120.

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site du CAD, <[www.oecd.org/cad](http://www.oecd.org/cad)>, sous la rubrique « Examen par les pairs des membres du CAD ».

l'efficacité de l'aide, améliorer la cohérence politique et renforcer la coordination des activités entre pays donateurs restent déterminants. Fin 2004, la Suisse a remis au CAD un rapport rédigé sous la forme d'un mémorandum, dans lequel elle a dressé un bilan détaillé de ses activités. Au cours du premier trimestre 2005, des experts de Norvège, de Nouvelle-Zélande et du CAD procéderont à un examen approfondi de la coopération suisse au développement à la centrale ainsi que sur le terrain (programme en Bosnie et au Vietnam). Les résultats de «l'évaluation par les pairs» sont attendus pour l'automne 2005. Ils seront remis sous la forme d'un rapport contenant des observations et des recommandations à l'intention de la Suisse, qui se prononcera dès la publication du rapport<sup>3</sup>.

#### *Publication de lignes directrices et d'ouvrages de référence*

Le CAD adopte des lignes directrices et des ouvrages de référence destinés à aider les membres dans la conduite de leurs programmes de coopération. Parmi les récentes «Lignes directrices», citons le document *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme. Principaux points d'ancrage pour l'action*, qui s'appuie sur les mesures prises par les donateurs face au terrorisme international (voir encadré ci-dessous).

---

### **Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme. Principaux points d'ancrage pour l'action**

Partant du constat que «si le terrorisme international a des causes complexes, les motivations de ses acteurs et le choix de ses théâtres d'opération ne sont cependant pas sans lien avec les problèmes de développement», les gouvernements membres de l'OCDE représentés au sein du CAD ont engagé une réflexion sur les moyens les plus efficaces de soutenir l'effort mondial de lutte contre le terrorisme. Ces réflexions ont fait l'objet de la publication susmentionnée, dont les principales options ont été entérinées par le CAD lors de sa réunion de haut niveau de 2003.

Le document tente une évaluation des liens complexes entre les causes du terrorisme et le rôle que peuvent jouer les divers acteurs (pouvoirs publics, société civile, monde des affaires et, même, milieux du crime). Il veut guider les initiatives prises par la communauté internationale et les gouvernements face au lien entre terrorisme et développement, et propose certains «points d'ancrage» dans les programmes de coopération au développement afin de mieux intégrer la lutte contre le terrorisme.

L'énoncé de cette politique, approuvée au niveau ministériel des pays de l'OCDE, a suscité de nombreuses réactions. Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) a rédigé un document qui met sévèrement en garde les orientations du CAD en la matière<sup>4</sup>. De même, des coalitions d'ONG ont fait cause commune pour présenter au CAD une déclaration conjointe qui remet en question la déclaration de principe du CAD, en invoquant un détournement de l'aide (voir ci-dessous l'encadré «The Reality of Aid 2004»).

Sources: OCDE, *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme. Principaux points d'ancrage pour l'action*, Paris, OCDE, 2003, disponible sur le site de l'OCDE, <[www.oecd.org/dataoecd/17/9/16175824.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/17/9/16175824.pdf)>.

<sup>4</sup> Commentaire du CCCI relatif à la déclaration «*Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme: principaux points d'ancrage pour l'action*», octobre 2003, disponible sur le site <[www.cci.ca](http://www.cci.ca)>.

---

<sup>3</sup> DDC, *Examen par les pairs du Comité d'aide au développement. La Suisse a encore du pain sur la planche*, communiqué de presse, Berne, 11 octobre 2004.

## *Recommandations de l'OCDE*

Le CAD est habilité à adresser des recommandations à ses membres sur les questions de sa compétence. Parmi les exemples récents, citons la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés.

📖 **Annuaire 2003**, n° 1, chap. 2, «Coopération avec les pays en développement», le déliement de l'aide (pp. 15-16).

### *Statistiques et rapports*

Le CAD assure la publication d'un rapport annuel sur les efforts et les politiques en matière de coopération au développement, qui fait référence dans le domaine. De plus, il fournit des données statistiques sur les apports d'aide publique au développement et d'autres ressources aux pays en développement et en transition, qui se fondent sur les notifications de ses membres<sup>4</sup>. La définition des composantes de l'APD fait régulièrement l'objet de discussions au sein du CAD. La «Liste des bénéficiaires de l'aide» est périodiquement revue par les membres du CAD.

Le rapport 2003<sup>5</sup> insiste sur le rôle essentiel que doivent jouer les peuples et les gouvernements des pays concernés, soulignant que les politiques et les institutions des pays en développement restent les clés pour une amélioration durable des conditions de vie de leur population. Et rappelle que l'APD ne peut que faciliter le processus, et en particulier contribuer à en accélérer la progression. Le premier chapitre du rapport souligne le rôle des pays donateurs, d'une part en œuvrant pour une plus grande cohérence de leurs politiques en faveur du développement, d'autre part en accroissant le volume et l'efficacité de leur aide au développement. Dans le deuxième chapitre est présentée une analyse de l'évolution des apports d'aide aux pays en développement, et plus précisément des tendances observées au cours de la période récente dans le volume et la répartition de l'aide des membres du CAD. Enfin, le troisième chapitre fournit une évaluation des progrès qui restent à accomplir pour que soit assurée la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

📖 **Annuaire 2003**, n° 1, chap. 2, «Coopération avec les pays en développement», le Comité d'aide au développement (pp. 13-18).

## 2.1.2. Reality of Aid

Reality of Aid<sup>6</sup> est une initiative non gouvernementale internationale «Nord-Sud», qui rassemble plus de 40 réseaux de la société civile travaillant dans le domaine de la coopération internationale dans 22 pays de donateurs, mais également en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Établi en 1993, le projet a pour but de promouvoir les politiques nationales et internationales qui contribueront à la mise en place de stratégies de lutte contre la pauvreté.

<sup>4</sup> Liens vers les statistiques en ligne de l'OCDE: <[www.oecd.org/cad/stats/sdienligne](http://www.oecd.org/cad/stats/sdienligne)>.

<sup>5</sup> CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport annuel 2003*, op. cit.

<sup>6</sup> Le secrétariat de Reality of Aid est basé aux Philippines: c/o IBON Foundation, Inc. – 3/F, SCC Bldg., 4427 Int. Old Sta. Mesa – 1008 Manila, Philippines.

---

## «The Reality of Aid 2004»

Le rapport *The Reality of Aid 2004* se concentre sur « la gouvernance et les droits humains » en faisant une critique cinglante de l'orientation actuelle de l'aide. Le rapport souligne « une tendance inquiétante chez les donateurs, qui invoquent l'amélioration de la gouvernance pour instaurer une gamme de plus en plus large de projets et programmes ayant peu à voir directement avec la réduction de la pauvreté » et indique que « les tentatives actuelles de détournement des fonds alloués à la réduction de la pauvreté en fonction des intérêts de sécurité des donateurs constituent l'expression la plus préoccupante du problème endémique de l'affectation des ressources réservées à l'aide internationale en fonction des priorités des pays riches »<sup>a</sup>. Pour illustrer cette affirmation, le rapport prend l'exemple de l'Australie, qui fait passer la réduction de la pauvreté après la sécurité dans la raison d'être de son aide internationale. De même, l'aide apportée par le Danemark dépend de la participation active des pays à la guerre contre le terrorisme. Quant au Japon, il a révisé sa Charte de l'aide au développement en ajoutant la « prévention du terrorisme ». Pour la Communauté de travail des œuvres d'entraide, en charge du chapitre concernant la Suisse, le combat contre le terrorisme n'est pas un souci prioritaire de la politique étrangère helvétique et de sa politique de coopération au développement. La lutte contre le terrorisme est considérée comme une tâche urgente, mais commune à toutes les nations. Les auteurs relèvent également qu'une des préoccupations montantes au sein du Département des affaires étrangères concerne le risque, au nom de la lutte contre le terrorisme, de constater certaines violations des droits de l'homme<sup>b</sup>.

Une déclaration signée par de nombreux membres du réseau Reality of Aid au sujet des préoccupations suscitées par la politique défendue par le CAD a souligné quatre impacts potentiels en lien avec « la guerre globale contre la terreur » et le développement :<sup>c</sup>

- ❑ *politisation de l'aide*: les relations entre donateurs et pays en voie de développement, dans le domaine de l'aide, vont être manipulées pour garantir l'appui politique à « la guerre contre la terreur » ;
- ❑ *nouveaux objectifs pour l'aide au développement*: les objectifs de l'aide au développement vont être redéfinis pour inclure la lutte contre le terrorisme. L'objectif de lutte contre la pauvreté s'en trouve ainsi affaibli, car les budgets d'aide sont rarement augmentés pour tenir compte des nouveaux objectifs ;
- ❑ *droits de l'homme*: les droits de l'homme sont bafoués par de nouvelles législations antiterroristes. Et l'on observe une acceptation tacite de violations des droits de l'homme au nom de « la guerre contre la terreur » ;
- ❑ *crises oubliées et promesses non tenues*: malgré la rhétorique sur la nécessité de s'en prendre aux racines du terrorisme, y compris la pauvreté et l'injustice, peu d'actions concrètes ont été menées. De plus, des engagements pris par les donateurs envers des pays directement touchés par « la guerre contre la terreur », à l'instar de l'Afghanistan, n'ont pas été tenus.

Source: Reality of Aid, *The Reality of Aid 2004 : An Independent Review of Poverty Reduction and Development Assistance*, Manilla (Philippines); New York (USA), IBON Books; Zed Books, 2004.

<sup>a</sup> Conseil canadien pour la coopération internationale, *L'aide internationale détournée au profit de la « guerre contre le terrorisme »*, communiqué de presse, 28 mai 2004.

<sup>b</sup> Reality of Aid, *The Reality of Aid 2004 : An Independent Review of Poverty Reduction and Development Assistance*, op. cit., p. 295.

<sup>c</sup> British Overseas NGOs for Development (BOND), *Global Security and Development* (updated: July 2004), BOND Discussion Paper, <[www.bond.org.uk/advocacy/globalsecurity.htm](http://www.bond.org.uk/advocacy/globalsecurity.htm)>.

---

## □ *Les activités de Reality of Aid*

### *Rapports bisannuels*

Depuis 2002, le réseau publie un rapport thématique bisannuel évaluant l'efficacité de l'aide dans la perspective de la réduction de pauvreté, avec un accent particulier porté sur l'analyse qualitative du régime d'aide nationale et multilatérale. Les rapports *Reality of Aid* analysent et commentent les grandes tendances de la coopération internationale au développement et les performances des donateurs. L'originalité de la démarche procède de la provenance des sources, puisque les comptes-rendus nationaux sont confiés à des ONG du Nord et du Sud, partenaires du réseau. Fort de cet argument, Reality of Aid se présente comme un «correctif crédible des publications officielles sur l'aide au développement et l'éradication de la pauvreté»<sup>7</sup>.

### *Lobbying et dialogue politique*

Les rapports, largement distribués, favorisent un dialogue politique avec les fonctionnaires de ministères d'aide et les agences multilatérales (notamment au niveau du CAD), mais aussi avec des politiciens et des gouvernements, dans le but de rappeler aux donateurs leurs obligations en matière de lutte contre la pauvreté.

### *«Advocacy»*

Par ses réseaux d'ONG, tant au Sud qu'au Nord, Reality of Aid tente de développer une vision et un agenda communs en matière de coopération au développement, qui puissent être partagés par tous les acteurs de la société civile participant au projet. Ces dernières années, avec l'inclusion systématique de réseaux du Sud, le projet a souligné l'importance de la mise en œuvre de stratégies régionales, spécifiques, appropriées et ciblées. Les rapports de Reality of Aid participent activement à l'identification d'une nouvelle approche de la coopération au développement.

## 2.2. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse

---

### 2.2.1. APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD)

L'APD totale des pays membres du CAD a atteint 69 milliards de dollars en 2003, soit un montant sans précédent en valeur réelle comme en valeur nominale. Ce total représente 0,25 % du revenu national brut (RNB) global des membres du CAD, contre 0,23 % en 2002 et 0,22 % en 2001. La performance moyenne des pays du CAD se monte à 0,41 %. Cette augmentation de 2,3 milliards de dollars en termes réels en 2003 s'explique principalement par une croissance des dons bilatéraux en général (2 milliards de dollars), ainsi que par le début de l'aide à la reconstruction de l'Irak (comptabilisée à hauteur de 2 milliards de dollars pour 2003), mais, en contrepartie, on constate une baisse cyclique des contributions aux fonds concessionnels multilatéraux (-1,2 milliard de dollars) et une petite diminution dans les prêts nets (-500 millions de dollars)<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Site Internet : <[www.realityofaid.org](http://www.realityofaid.org)>.

<sup>8</sup> CAD (OCDE), *Augmentation modeste de l'aide au développement en 2003*, communiqué de presse, 16 avril 2004.

**Tableau 1 : APD de l'ensemble des pays du CAD, 1995-2003**

<b>APD nette du CAD</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Milliards de dollars	58.9	55.4	48.3	51.9	56.4	53.7	52.3	58.2	69.0
Performance moyenne des pays du CAD (% APD/RNB) <sup>a</sup>	0.41	0.39	0.38	0.39	0.39	0.39	0.39	0.41	0.41
APD des pays du CAD (% du RNB) <sup>b</sup>	0,27	0,25	0,22	0,23	0,24	0,22	0,22	0,23	0,25

Sources: CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport annuel 2003, op. cit., et Annexe statistique de la publication «Coopération pour le développement. Rapport 2004»*, disponible en ligne sur <[www.oecd.org/document/10/0,2340,fr\\_2649\\_34447\\_34036298\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/10/0,2340,fr_2649_34447_34036298_1_1_1_1,00.html)>.

Remarque: Les pays membres du CAD ont accru leur APD en faveur des pays en développement de 3,9% en termes réels entre 2002 et 2003, après une hausse de 7,0% en termes réels entre 2001 et 2002. Les données exprimées en «valeur réelle» sont ajustées pour tenir compte de l'inflation et des fortes fluctuations des taux de change intervenues au cours des deux dernières années.

<sup>a</sup> Moyenne obtenue par l'addition des rapports APD/RNB pour chaque pays membre du CAD.

<sup>b</sup> Somme des APD de tous les pays membres du CAD, divisée par le RNB des pays du CAD.

**Tableau 2 : APD nette par pays, 2002-2003 (chiffres de décembre 2004)  
(en millions de dollars et en pourcentage)**

	2003		2002		Variation de 2002 à 2003 en termes réels (%) <sup>a</sup>
	APD (mio. USD)	APD/RNB (%)	APD (mio. USD)	APD/RNB (%)	
Etats-Unis	16254	0.15	13290	0.13	20.4
Italie	2433	0.17	2332	0.20	-15.3
Autriche	505	0.20	520	0.26	-20.5
Japon	8880	0.20	9283	0.23	-9.2
Grèce	362	0.21	276	0.21	5.7
Portugal	320	0.22	323	0.27	-19.4
Espagne	1961	0.23	1712	0.26	-7.8
Nouvelle-Zélande	165	0.23	122	0.22	6.9
Canada	2031	0.24	2004	0.28	-12.7
Australie	1219	0.25	989	0.26	0.4
Allemagne	6784	0.28	5324	0.27	5.3
Royaume-Uni	6282	0.34	4924	0.31	14.0
Finlande	558	0.35	462	0.35	0.3
Irlande	504	0.39	398	0.40	3.8
Suisse	1299	0.39	939	0.32	19.7
France	7253	0.41	5486	0.38	8.7
Belgique	1853	0.60	1072	0.43	40.7
Suède	2400	0.79	2012	0.84	-2.8
Pays-Bas	3981	0.80	3338	0.81	-3.2
Luxembourg	194	0.81	147	0.77	8.4
Danemark	1748	0.84	1643	0.96	-12.8
Norvège	2042	0.92	1696	0.89	4.6
<b>Total du CAD</b>	<b>69029</b>	<b>0.25</b>	<b>58292</b>	<b>0.23</b>	<b>4.8</b>

Pour mémoire:

Communauté européenne	7173		5448		7.7
Pays membres de l'UE	37139	0.35	29969	0.35	3.0
Pays du G-7	49917	0.21	42644	0.20	6.3
Pays non membres du G-7	19112	0.46	15648	0.47	0.5

Source: CAD (OCDE), *Annexe statistique de la publication «Coopération pour le développement. Rapport 2004»*, op. cit.

<sup>a</sup> Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Les Etats-Unis demeurent le premier donateur d'aide au monde en volume (mais ils occupent le dernier rang en termes de rapport APD/RNB), suivis du Japon, de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Seuls cinq pays atteignent l'objectif de 0,7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD : la Norvège (0,92 %), le Danemark (0,84 %), le Luxembourg (0,81 %), les Pays-Bas (0,8 %) et la Suède (0,79 %). Trois autres pays se sont fixé une date précise pour atteindre cet objectif : la Belgique en 2010, l'Irlande en 2007, et la France en 2012, en passant par un objectif intermédiaire de 0,5 % en 2007.

L'APD du Japon a pour sa part fléchi de 9,2 % en termes réels, pour s'établir à 8,9 milliards de dollars, soit 0,20 % du RNB. Si les versements bruts sont restés relativement stables, les remboursements effectués au titre des prêts d'APD ont augmenté de manière sensible.

L'APD des Etats membres de l'UE s'est accrue de 2,2 % en termes réels en 2003, représentant 0,35 % de leur RNB collectif. Déjà avant la Conférence de Monterrey, les membres de l'UE s'étaient engagés à porter leur APD globale à 0,39 % de leur RNB pour 2006, et à titre individuel à un minimum de 0,33 %.

## 2.2.2. Rapport d'Oxfam International « Le prix à payer »

Oxfam International a rendu public, en décembre 2004, un nouveau rapport, *Le prix à payer. Pourquoi les riches doivent investir maintenant dans la pauvreté*, qui tempère l'optimisme des chiffres énoncés par le CAD (voir ci-dessus). Le rapport rappelle que les avancées visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sont très éloignées des promesses faites en 2000. Et le rapport de constater que « les montants que les pays riches investissent dans la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale sont ridiculement petits. [...] Aujourd'hui, les pays riches donnent deux fois moins que dans les années 1960 en termes de pourcentage de leurs revenus. Entre 1960 et 1965, les pays riches dépensaient 0,48 % de leurs revenus nationaux en aide. Entre 1980 et 1985, ils ne dépensaient que 0,34 %. En 2003, cette moyenne avait chuté à 0,24 % »<sup>9</sup>.

## 2.2.3. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse

La Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (1976) stipule que les deux offices fédéraux en charge de la mise en œuvre de l'aide au développement de la Confédération sont la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Les contributions des deux offices (y compris les annulations de dette comptabilisées dès 2003) constituent 90 % de l'aide publique au développement (en faveur des pays en développement) et de l'aide publique (en faveur des pays en transition)<sup>10</sup> de la Suisse. Mais, comme le montrent les tableaux 3 et 4, un

<sup>9</sup> Oxfam International, *Le prix à payer. Pourquoi les riches doivent investir maintenant dans la pauvreté* (résumé du rapport), décembre 2004, <[www.oxfam.org/fr/pdf/Paying%20the%20Price%20Summary%20French.pdf](http://www.oxfam.org/fr/pdf/Paying%20the%20Price%20Summary%20French.pdf)>.

<sup>10</sup> *L'aide publique au développement* (APD) est définie par l'OCDE comme l'ensemble des flux financiers qui proviennent d'organismes publics (Confédération, cantons et communes), accordés à des conditions de faveur (dons ou prêts à taux bonifiés) et qui ont pour but essentiel le développement économique et social des pays destinataires. Ils sont destinés à des pays ou territoires figurant dans la liste établie par le CAD (OCDE). Cette liste comprend 150 pays et territoires classés sous l'appella-

certain nombre de contributions proviennent d'autres offices et départements fédéraux, qui sont également comptabilisées au titre de l'APD ou de l'AP. A cela s'ajoutent les contributions communales et cantonales, dont les contributions financières constituent 2,4 % de l'APD bilatérale et 3 % de l'AP bilatérale. Ces montants sont versés en grande partie à des ONG suisses, soit directement, soit en passant par exemple par une fédération cantonale de coopération.

*L'aide privée de la Suisse* provient de dons du secteur privé ou de la population en faveur des institutions privées de développement (regroupées ici sous le nom d'ONG). Il s'agit de fonds alloués dans un but non lucratif par des fondations, des associations, des œuvres d'entraide ou d'autres organisations pour des actions de coopération au développement ou d'aide humanitaire à des partenaires dans les pays en développement ou en transition. Certaines ONG bénéficient de contributions du secteur public (Confédération, cantons, communes) pour financer des programmes de coopération au développement, mais ces montants ne sont pas pris en compte dans le chiffre figurant dans les tableaux 3 et 4 sous « aide privée » ; ils sont comptabilisés dans l'aide publique.

En 2003, l'aide publique au développement (APD, voir tableau 3) de la Suisse a atteint 1748 millions de francs, soit 0,39 % du RNB. Par rapport à 2002 (1462 millions de francs), elle a subi une forte augmentation en chiffres absolus. L'aide bilatérale a atteint 1271 millions de francs (1192 millions en 2002) et l'APD multilatérale 477 millions (270 millions en 2002). L'augmentation enregistrée en 2003 s'explique par une notification différée des premières contributions suisses respectivement à l'AID-13 (13<sup>e</sup> reconstitution du fonds de l'AID) et au FAfD-9 (9<sup>e</sup> reconstitution du FAfD), initialement prévues pour 2002, de même que par des ajustements statistiques<sup>11</sup>. L'aide privée a sensiblement augmenté, passant de 298 millions de francs en 2002 à 377 millions de francs en 2003.

L'aide publique de la Suisse aux pays en transition (voir tableau 4) est stable ; elle s'est élevée à 104 millions de francs en 2003. La DDC et le seco collaborent pour définir des projets dans le domaine de la coopération technique et financière avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI. A noter que les ONG suisses travaillent également en faveur des pays en transition et ont récolté, en 2003, environ 15 millions de francs.

📖 **Annuaire 2005**, n° 1, chap. 3, « Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI ».

---

tion « en développement », dont, en Europe, tous les pays de l'ex-Yougoslavie, l'Albanie, la Moldova et Malte. *L'aide publique* (AP) répond aux quatre mêmes critères que l'APD, mais elle est destinée aux pays dits en transition, soit 12 pays d'Europe centrale et orientale et 24 pays en développement plus avancés. Source : DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2003*, Berne, 2004, <[www.deza.admin.ch/ressources/deza\\_product\\_fr\\_996.pdf](http://www.deza.admin.ch/ressources/deza_product_fr_996.pdf)>. La liste des pays bénéficiaires de l'aide (AP/APD) telle qu'établie par le CAD figure à la fin du présent Annuaire.

<sup>11</sup> Voir la remarque au bas du tableau 3.

**Tableau 3: Aide publique de la Suisse aux pays en développement, 2003 (en millions de francs)**

	2003			2002
	APD bilatérale	APD multilatérale	Total APD	Total APD
<b>Direction du développement et de la coopération (DDC)</b>	<b>865.0</b>	<b>407.2</b>	<b>1272.2</b>	<b>1049.8</b>
Aide humanitaire	234.7	28.5	263.2	267.5
Coopération au développement	497.1	378.7	875.8	654.5
Coopération avec l'Est et la CEI	70.4	0.0	70.4	66.6
Contributions des programmes aux ONG suisses	62.7	0.0	62.7	61.1
<b>Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)</b>	<b>240.2</b>	<b>12.0</b>	<b>252.2</b>	<b>231.0</b>
Coopération au développement	148.0	12.0	160.0	156.9
Coopération avec l'Est et la CEI	52.2	0.0	52.2	74.1
Réaménagement des dettes	40.0	0.0	40.0	0.0
<b>Office fédéral des réfugiés</b>				
Assistance aux réfugiés, part comptabilisée dans l'APD	48.6	0.0	48.6	60.4
<b>Département fédéral des affaires étrangères</b>	<b>31.7</b>	<b>12.7</b>	<b>44.4</b>	<b>34.9</b>
Projets dans le domaine de la gestion civile des conflits	31.1	0.0	31.1	23.0
Contributions multilatérales et autres actions	0.6	12.7	13.3	11.9
<b>Administration fédérale des finances</b>	<b>0.0</b>	<b>14.7</b>	<b>14.7</b>	<b>21.0</b>
Aide aux pays affectés par la crise du Golfe	0.0	0.0	0.0	5.1
Contribution au FMI	0.0	14.7	14.7	15.9
<b>Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage</b>				
Contribution au FEM et autres organisations	4.5	22.5	27.0	19.3
<b>Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports</b>				
Actions de secours aux réfugiés du Kosovo	41.4	0.0	41.4	0.5
<b>Office fédéral de la santé publique</b>	<b>0.2</b>	<b>4.9</b>	<b>5.1</b>	<b>7.4</b>
<b>Office fédéral de l'agriculture</b>				
Contributions à la FAO	0.6	2.8	3.4	3.9
<b>Office fédéral de l'éducation et de la science</b>				
Bourses à des étudiants étrangers en Suisse	4.6	0.0	4.6	4.2
<b>Confédération – divers</b>	<b>3.7</b>	<b>0.2</b>	<b>3.9</b>	<b>4.7</b>
<b>Cantons et communes</b>	<b>30.1</b>	<b>0.0</b>	<b>30.1</b>	<b>25.0</b>
<b>Total de l'aide publique au développement</b>	<b>1270.6</b>	<b>477.1</b>	<b>1747.7</b>	<b>1462.1</b>
<b>Aide privée (ONG)</b>	<b>376.9</b>	<b>0.0</b>	<b>376.9</b>	<b>298.2</b>

Source: DDC, *Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition. Statistiques 2003*, Berne, à paraître en mars 2005.

Remarque: Les directives de l'OCDE relatives au calcul de l'APD sont régulièrement revues et adaptées à l'évolution de la coopération internationale. Aussi les prestations de la Suisse entrant en considération pour l'APD incluent-elles désormais davantage d'activités de promotion de la paix et dans le domaine de la sécurité, ainsi que les annulations de dette en faveur des pays en développement négociées dans le cadre du Club de Paris. Cela explique l'introduction dans les statistiques d'APD de la Suisse d'une nouvelle catégorie statistique (« Réaménagement des dettes »), ainsi que la prise en compte de contributions du DDPS en ce qui concerne les actions de maintien de la paix et de la sécurité.

**Tableau 4: Aide publique de la Suisse aux pays en transition, 2003 (en millions de francs)**

	2003			2002
	AP bilatérale	AP multilatérale	Total AP	Total AP
<b>Direction du développement et de la coopération (DDC)</b>	42.3	0.0	42.3	65.4
Aide humanitaire	9.5	0.0	9.5	32.8
Coopération au développement	0.8	0.0	0.8	0.6
Coopération avec l'Est et la CEI	31.7	0.0	31.7	31.9
Contributions des programmes aux ONG suisses	0.2	0.0	0.2	0.1
<b>Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)</b>	42.1	9.6	51.7	28.2
Coopération au développement	0.0	0.0	0.0	0.2
Coopération avec l'Est et la CEI	42.1	9.6	51.7	28.0
<b>Département fédéral des affaires étrangères</b>				
Action en faveur du maintien de la paix	0.3	0.0	0.3	0.2
<b>Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage</b>				
Contribution au FEM et autres organisations	0.04	5.3	5.3	3.5
<b>Office fédéral de l'éducation et de la science</b>				
Bourses à des étudiants étrangers en Suisse	1.5	0.0	1.5	1.7
<b>Cantons et communes</b>	2.7	0.0	2.7	3.0
<b>Total de l'aide publique</b>	<b>88.9</b>	<b>14.9</b>	<b>103.8</b>	<b>102.0</b>
<b>Aide privée (ONG)</b>	<b>15.4</b>	<b>0.0</b>	<b>15.4</b>	<b>15.7</b>

Source: DDC, *Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition. Statistiques 2003, op. cit.*

### 2.3. Coopération au développement de la Suisse

La DDC et le seco ont défini leurs objectifs et leurs stratégies dans des documents stratégiques distincts<sup>12</sup>. Dans les deux cas, l'objectif affiché est la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus défavorisées des pays bénéficiaires de l'aide apportée par la Suisse. La DDC mise avant tout sur la résolution des conflits, le développement social, la bonne gouvernance, l'encouragement des structures économiques et la préservation des ressources naturelles. Pour sa part, le seco définit les mesures économiques et commerciales de la coopération au développement.

En 2003 et 2004, deux nouveaux crédits-cadre relatifs à la coopération suisse au développement sont entrés en vigueur après leur adoption par les Chambres fédérales. Le sixième crédit-cadre concernant le financement des mesures de politique économique et commerciale est doté d'un montant de 970 millions, pour une durée de cinq ans au moins (2003-2008). Ces mesures économiques et commerciales représentent environ 15% de l'APD et leur mise en œuvre est confiée au seco<sup>13</sup>. Le 10<sup>e</sup> crédit pour «la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement» est entré en vigueur en 2004 pour une période minimale de quatre ans (2004-2007); d'un montant de 4,2 milliards de francs, ces fonds sont gérés par la DDC<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> seco, *Stratégie 2006*, Berne, 2002; DDC, *Stratégie 2010*, Berne, 2001.

<sup>13</sup> Conseil fédéral, *Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement* du 20 novembre 2002 (FF 2003 155).

<sup>14</sup> Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)* du 28 mai 2003 (FF 2003 4155).

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 2, «Coopération avec les pays en développement», présentation des deux messages (DDC et seco) adoptés en 2003 (pp. 13-39).

### 2.3.1. Conférence annuelle de la coopération au développement

La Conférence annuelle de la coopération au développement, organisée par la DDC et le seco, s'est tenue en août 2004 à Saint-Gall et a porté sur les nombreuses perspectives de la collaboration entre la Suisse et l'Afrique du Sud; 1200 invités ont pris part à la manifestation, à laquelle ont également participé le professeur Kader Asmal, représentant du gouvernement sud-africain, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, ainsi que les directeurs respectifs de la DDC et du seco, Walter Fust et Jean-Daniel Gerber<sup>15</sup>.

Cette conférence a été l'occasion de présenter la réorganisation de la coopération suisse en Afrique du Sud. Depuis les premières élections libres d'avril 1994, la DDC a un bureau à Johannesburg et mène un «programme spécial» pour l'Afrique du Sud, dont le but était de contribuer à réaliser la transition dans «l'après-apartheid». Avec le programme de promotion de la paix du DFAE et le soutien du seco au développement de petites et moyennes entreprises, l'ensemble de la coopération suisse s'est élevé à 14 millions en 2003 et devrait atteindre 15,2 millions en 2004. Fin 2004 et après dix ans d'existence, le programme de la DDC sera converti en programme régional pour l'Afrique méridionale, avec comme priorité la gouvernance, la lutte contre le VIH/sida et la gestion des ressources naturelles<sup>16</sup>.

### 2.3.2. 2005 – Année internationale du microcrédit

L'Année internationale du microcrédit<sup>17</sup> a été ouverte en novembre 2004 dans des Bourses du monde entier. La Suisse a déjà beaucoup développé le secteur de la microfinance, sous l'impulsion de la DDC et du seco, et grâce à l'engagement d'œuvres d'entraide et de fondations.

En Suisse, le lancement de cette année internationale a été marqué par la collaboration entre le seco et une initiative privée, «responsAbility»<sup>18</sup>, plate-forme d'investissements à caractère social soutenue par des acteurs privés (groupe Raiffeisen, Baumann & C<sup>ie</sup>, Credit Suisse, Alternative Bank ABS et la Swiss Re) et axée spécifiquement sur les pays en développement. «ResponsAbility» a pour vocation de servir de relais entre le capital privé et institutionnel et les initiatives prometteuses dans les pays en développement. Son objectif est de permettre la génération de revenus à travers les activités des microentreprises. La plate-forme a reçu un capital de départ de 3 millions de dollars de la part du seco.

<sup>15</sup> DDC/seco, *Conférence annuelle de la coopération au développement 2004 à Saint-Gall. Rétrospective: les dix ans de la nouvelle Afrique du Sud – un partenariat pour les jeunes*, août 2004.

<sup>16</sup> «Dix ans après la fin officielle de l'apartheid, la Suisse tourne la page et réorganise son aide à l'Afrique du Sud», *Le Temps*, 10 juillet 2004; «Südafrika-Hilfe unter neuem Vorzeichen», *Neue Zürcher Zeitung*, 26. Juli 2004.

<sup>17</sup> Site officiel de l'Année internationale du microcrédit: <[www.yearofmicrocredit.org](http://www.yearofmicrocredit.org)>.

<sup>18</sup> <[www.responsAbility.ch](http://www.responsAbility.ch)>.

## La microfinance

La microfinance comprend des services bancaires destinés à des personnes pauvres mais actives économiquement, dans les pays en développement: il ne s'agit pas de donner une aumône mais d'aider ces personnes à accroître leur autonomie par leur motivation à créer une entreprise. L'accès à des crédits souvent situés dans une fourchette de 50 à 100 francs suisses permet fréquemment à ces petites entreprises ou microentreprises d'accroître considérablement leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et donc leur revenu. La microfinance, conçue comme une aide à l'autoassistance, s'est avérée un moyen efficace de lutter contre la pauvreté, le taux de remboursement étant près de 100%. Toutefois, on estime que moins de 10% des quelque 500 millions de petites entreprises et microentreprises recensées actuellement ont accès à des services financiers. Il existe donc là un énorme potentiel de développement, qui peut être exploité durablement avec des fonds uniquement privés.

Source: seco, *Année internationale du microcrédit*, communiqué de presse, 18 novembre 2004.

**Tableau 5: Répartition géographique de l'APD bilatérale de la DDC au titre de la coopération au développement, 2003 (en millions de francs)**

<b>Afrique</b>	<b>161.1</b>	<b>Amérique latine (suite)</b>	
Pays à faible revenu	128.6	<i>Brésil</i>	2.0
<i>Tanzanie</i>	22.4	<i>Guatemala</i>	2.0
<i>Burkina Faso</i>	18.5	<i>El Salvador</i>	1.9
<i>Mozambique</i>	16.6	<i>Rép. dominicaine</i>	1.0
<i>Tchad</i>	11.6	<i>Autres pays</i>	2.6
<i>Mali</i>	10.6	Amérique du Sud non ventilé	2.1
<i>Niger</i>	9.9	Amérique N. et C. non ventilé	9.1
<i>Bénin</i>	9.2	Amérique non spécifié	3.0
<i>Autres pays</i>	6.4	<b>Asie</b>	<b>148.8</b>
<i>Rwanda</i>	5.7	Pays à faible revenu	120.4
<i>Madagascar</i>	4.5	<i>Inde</i>	30.2
<i>Cap-Vert</i>	3.4	<i>Népal</i>	18.4
<i>Sénégal</i>	3.3	<i>Pakistan</i>	16.6
<i>Cameroun</i>	2.9	<i>Bangladesh</i>	14.1
<i>Ethiopie</i>	1.4	<i>Vietnam</i>	12.8
<i>Guinée-Bissau</i>	1.0	<i>Bhoutan</i>	7.5
<i>Burundi</i>	1.0	<i>Laos</i>	4.1
Pays à revenu intermédiaire	13	<i>Corée (R. dém.)</i>	4.1
<i>Afrique du Sud</i>	7.9	<i>Afghanistan</i>	4.1
<i>Tunisie</i>	1.5	<i>Cambodge</i>	3.7
<i>Maroc</i>	1.2	<i>Indonésie</i>	3.0
<i>Autres pays</i>	2.4	<i>Autres pays</i>	1.9
Nord du Sahara non ventilé	0.1	Pays à revenu intermédiaire	19.0
Sud du Sahara non ventilé	18.2	<i>Zones sous admin. palestinienne</i>	10.4
Afrique non spécifié	1.2	<i>Chine</i>	2.9
<b>Amérique latine</b>	<b>86.1</b>	<i>Sri Lanka</i>	1.8
Pays à faible revenu	12.5	<i>Philippines</i>	1.5
<i>Nicaragua</i>	8.9	<i>Autres pays</i>	2.4
<i>Haïti</i>	3.5	Moyen-Orient non ventilé	0.6
Pays à revenu intermédiaire	59.5	Asie du Sud non ventilé	0.4
<i>Bolivie</i>	18	Asie non spécifié	8.3
<i>Pérou</i>	14	<b>Europe</b>	<b>3.1</b>
<i>Equateur</i>	9.4	Pays à revenu intermédiaire	2.8
<i>Cuba</i>	3.3	<i>Turquie</i>	2.7
<i>Colombie</i>	2.7	<i>Autres pays</i>	0.1
<i>Honduras</i>	2.4	Europe, non ventilé	0.3
<b>Non ventilé par continent</b>			<b>160.7</b>
<b>APD bilatérale totale</b>			<b>560</b>

Source: DDC, Service statistique, décembre 2004.

## 2.4. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud

---

### 2.4.1. Répartition géographique de l'aide bilatérale

En 2003, la DDC a versé environ 567 millions de francs d'APD au titre de sa coopération bilatérale au développement. Ce chiffre est relativement stable par rapport à 2002 (546 millions de francs). La coopération bilatérale de la DDC bénéficie en grande partie à l'Afrique (29 %) et à l'Asie (27 %), puis à l'Amérique latine (15 %) et à l'Europe (1 %), le reste étant destiné à des pays en développement sans spécification (29 %). A noter également que 47 % de l'APD bilatérale sont attribués à des pays à faible revenu et que 17 % bénéficient aux pays à revenu intermédiaire ; les 36 % restant ne sont pas ventilés.

### 2.4.2. Evaluation des lignes directrices de la DDC en matière de promotion des droits de l'homme

La DDC a publié en mars 2004 les résultats d'une évaluation sur l'influence de ses lignes directrices dans le domaine de la promotion des droits humains<sup>19</sup>. L'évaluation analyse l'influence de deux documents publiés par la DDC sur le travail concret de l'aide (les lignes directrices de la DDC *Promotion des droits de l'homme et coopération au développement* publiées en 1997 et le document sur l'*Etat de droit* paru en 1998)<sup>20</sup>. Il s'agissait de voir dans quelle mesure ces documents ont servi de cadre de référence à la DDC et à ses partenaires et d'examiner leur influence sur le dialogue politique.

Voici quelques-unes des conclusions et recommandations de cette évaluation :

- ❑ la publication de ces lignes directrices était incontestablement opportune, pour mieux tenir compte du contexte et de l'importance des politiques de promotion des droits humains, suite au drame du Rwanda et pour le soutien aux pays en transition ;
- ❑ si la publication de ces lignes directrices était importante, il aurait fallu diffuser plus largement ces documents, notamment auprès des partenaires sur le terrain, et les utiliser davantage pour la formation du personnel de la DDC ;
- ❑ les évaluateurs ont constaté que le contenu de ces rapports était finalement peu connu par les collaborateurs de la DDC ;
- ❑ les documents n'engageant que la DDC, ces lignes directrices n'ont qu'une influence très faible sur d'autres offices de l'administration fédérale, alors que la cohérence des politiques des différents offices devrait être renforcée ;
- ❑ les projets de la DDC spécifiquement créés pour promouvoir les droits de l'homme ont augmenté ces dernières années mais cela représente encore une part très faible du volume d'APD (2,6 % seulement du volume total des programmes bilatéraux de la DDC) ;

<sup>19</sup> SDC, *Evaluation 2004/1. SDC'S Human Rights and Rule of Law Guidance Documents : Influence, Effectiveness and Relevance within SDC*, Bern, March 2004, 126 p.

<sup>20</sup> La DDC a publié trois documents stratégiques dans le domaine de la promotion des droits humains : *Promotion des droits de l'homme et coopération au développement*, Berne, 1997 ; *Le concept d'Etat de droit et ses implications pour la coopération au développement*, Berne, 1998 ; *L'action de la Suisse pour les peuples autochtones*, Berne, 1999. Les documents sont disponibles sur <[www.deza.ch](http://www.deza.ch)>.

- la publication des lignes directrices n'est pas suffisante pour changer réellement la politique ; il faut aussi les faire connaître au personnel et les rendre visible dans les programmes concrets de coopération ;
- les évaluateurs relèvent aussi les problèmes liés à la multiplication de documents publiés par la DDC sur des thèmes prioritaires. De nouveaux thèmes apparaissent et s'ajoutent aux autres thèmes prioritaires existants.

## 2.5. Mesures de politique économique et commerciale du seco

Par la mise en œuvre des mesures de politique économique et commerciale, le seco vise à favoriser des conditions-cadre propices à une croissance économique dans les pays du Sud et de l'Est. Il encourage l'intégration de ces pays à l'économie mondiale en conduisant des programmes de soutien macroéconomique ainsi que de promotion des investissements et du commerce. La lutte contre la pauvreté est l'objectif central poursuivi par le seco, comme en témoigne l'*Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté* adopté en 2004<sup>21</sup>.

**Tableau 6: Répartition géographique de l'APD/AP bilatérale du seco, 2003 (en millions de francs et en pourcentage)**

Instruments pour l'APD/AP	Afrique	Amérique latine	Asie	Non spécifié APD	Europe (AP) <sup>a</sup>	Total	Pourcentage par instrument
Mesures destinées à favoriser l'engagement de ressources du secteur privé	14.1	11.7	19.4	7.8	24.4	77.4	26.8
Financements mixtes	2.4	3.3	12.1	0.0	47.2	65.0	22.5
Aide à la balance des paiements	24.9	9.0	0.3	7.7	2.8	44.7	15.4
Annulation de dettes	40.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	13.8
Promotion commerciale	2.4	2.5	2.2	12.0	7.6	26.7	9.2
Etudes et autres	0.1	0.0	0.0	5.2	12.2	17.5	6.1
Mesures de désendettement	7.5	0.0	0.0	2.3	0.0	9.8	3.4
Produits de base	7.5	0.0	0.0	0.6	0.0	8.1	2.8
<b>Total</b>	<b>98.9</b>	<b>26.5</b>	<b>34.0</b>	<b>35.6</b>	<b>94.2</b>	<b>289.2</b>	<b>100</b>
<b>Pourcentage par continent</b>	<b>34.2</b>	<b>9.2</b>	<b>11.7</b>	<b>12.3</b>	<b>32.6</b>	<b>100</b>	<b>—</b>

Source: DDC, Service statistique, décembre 2004.

<sup>a</sup> Sous la rubrique « Europe » sont comptabilisés les montants d'aide publique versés aux pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de la CEI, et d'Europe du Sud-Est, ainsi que des versements non spécifiés.

### 2.5.1. Versements d'aide bilatérale du seco en 2003

En 2003, le seco a versé plus de 289 millions de francs pour mettre en œuvre les mesures bilatérales de politique économique et commerciale. Le tableau 6 présente les versements bilatéraux du seco pour les pays en développement<sup>22</sup> (aide

<sup>21</sup> seco, « Les stratégies de lutte contre la pauvreté », thème du mois, *La Vie économique* (revue de politique économique du DFE), 08/2004.

<sup>22</sup> En 2003, la coopération au développement a concentré son aide sur 16 pays prioritaires, dont la répartition est la suivante : en *Afrique*, Burkina Faso, Egypte, Ghana, Mozambique, Tanzanie, Maroc, République d'Afrique du Sud et Tunisie ; en *Amérique latine*, Pérou, Amérique centrale et Bolivie ; et en *Asie*, Chine, Inde, Jordanie, Vietnam et Indonésie. A noter également l'accent spécifique mis par le seco sur un partenariat avec les Etats méditerranéens.

publique au développement APD) et pour les pays en transition (aide publique AP). Un peu plus du tiers des fonds versés par le seco au titre de l'aide bilatérale est attribué à des pays d'Afrique; l'Asie et l'Amérique latine reçoivent respectivement environ 10%. Un deuxième tiers est attribué, au titre de l'aide publique, aux pays d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et de la CEI, et d'Europe du Sud-Est. La tendance amorcée depuis l'utilisation du 5<sup>e</sup> crédit-cadre visant notamment à soutenir les nouveaux instruments du seco favorisant le secteur privé se confirme puisqu'elle absorbe environ un quart de l'aide bilatérale (27%). Plus de 20% ont été attribués à des financements mixtes.

📖 **Annuaire 2005**, n° 3, sous-chap. 3.4, dépenses de la DDC et du seco en 2003 pour les pays d'Europe de l'Est et de la CEI.

## 2.5.2. seco – Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté

La *Stratégie 2006* constitue la base stratégique et opérationnelle du programme de coopération du seco; l'*Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté*<sup>23</sup> est le résultat «d'une démarche participative et d'un processus d'apprentissage au sein du seco». Ce document donne de nouvelles impulsions à certains éléments clés de la *Stratégie 2006* et précise la manière dont le seco entend consolider ses opérations afin de garantir sa contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le document reflète la philosophie du seco, visant à «la promotion d'une économie de marché et d'une croissance économique durable»<sup>24</sup>. Et le seco de se positionner clairement par rapport aux OMD: «Nous participons pleinement aux efforts concertés de la Suisse pour atteindre les OMD en aidant à traduire un engagement politique mondial en actions spécifiques en faveur du développement. Nous estimons cependant que les OMD ont un champ d'action relativement limité, avec un accent prononcé sur les aspects sociaux et environnementaux. Ces derniers sont indispensables et prioritaires pour sensibiliser le public, mais nous sommes convaincus que la lutte contre la pauvreté doit être appréhendée dans une perspective plus large, incluant également la promotion de la croissance économique et le développement du secteur privé, par le biais de l'investissement et du commerce.»<sup>25</sup>

L'intérêt du document réside dans la clarification des objectifs poursuivis par le seco en matière de lutte contre la pauvreté dans un contexte de mondialisation économique, mais surtout le seco prend un certain nombre d'engagements pour améliorer l'efficacité de l'aide et en mesurer les résultats. L'*Agenda 2010* identifie également des mesures spécifiques supplémentaires afin de renforcer la dimension de l'impact *pro-poor* de ses instruments et opérations.

## 2.5.3. Participation du seco à l'Année internationale du riz (2004)

L'ONU et la FAO ont déclaré 2004 Année internationale du riz<sup>26</sup> afin de développer de nouvelles stratégies communes de lutte contre la faim et la pauvreté. A cette occasion, le seco a mené une campagne d'information, notamment sous

<sup>23</sup> seco, *Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté*, Berne, 2004, <[www.seco-cooperation.ch/imperia/md/content/publikationen/35.pdf](http://www.seco-cooperation.ch/imperia/md/content/publikationen/35.pdf)>.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>26</sup> Site officiel de l'Année internationale du riz 2004 : <[www.fao.org/rice2004](http://www.fao.org/rice2004)>.

l'angle du commerce équitable en collaborant étroitement avec Claro Fair Trade AG<sup>27</sup>.

## 2.6. La coopération multilatérale

---

La DDC et le seco sont tous deux engagés dans la coopération multilatérale, tant financièrement que par leur participation aux travaux des principales enceintes. La coopération multilatérale de la DDC se concentre sur les activités des Nations unies (agences spécialisées et aide humanitaire)<sup>28</sup>. Le seco et la DDC sont responsables pour les relations et des activités de la Suisse avec le groupe de la Banque mondiale, avec les banques régionales de développement (Banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement). Le seco est responsable pour les relations avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le secteur du seco «Institutions financières multilatérales» définit, en étroite consultation entre le seco et la DDC, la stratégie et la position de la Suisse au sein de ses institutions partenaires (voir ci-dessous le point 2.6.2).

La complémentarité entre actions bilatérales et multilatérales a été récemment rappelée par Walter Fust dans un éditorial de la revue *Un seul monde*. Le directeur de la DDC y rappelle que «la complexité des thèmes et le volume des moyens nécessaires confèrent depuis quelque temps plus de poids au multilatéralisme de l'aide [...]. La politique est définie au sein d'organisations et de forums multilatéraux. Ensuite, elle est mise en œuvre par les institutions multilatérales et des partenaires bilatéraux. Il apparaît dès lors qu'aide bilatérale et aide multilatérale sont interdépendantes. Des institutions financières multilatérales ne peuvent par exemple investir leurs crédits à bon escient que lorsque leurs partenaires disposent des capacités nécessaires pour réaliser des projets prévus. Or le développement ou la promotion de ces capacités incombent souvent aux acteurs bilatéraux»<sup>29</sup>.

### 2.6.1. Versements multilatéraux de la Suisse en 2003

L'aide multilatérale est une composante importante de la coopération avec les pays en développement ou en transition et représente un tiers de l'aide publique de la Suisse (477 millions de francs en 2003). L'engagement de la Suisse auprès des agences multilatérales s'organise autour de deux axes majeurs : le premier concerne les agences spécialisées des Nations unies, pour lesquelles la Suisse a participé à hauteur de 140 millions en 2003 ; le second concerne les institutions financières de développement (285 millions). Les contributions multilatérales de la Suisse sont stables entre 2002 et 2003, à l'exception de deux importantes contributions suisses à l'AID-13, d'un montant de 177 millions de francs, et au FAfD-9, de 72 millions de francs.

<sup>27</sup> seco, *Année internationale du riz 2004. Une action du seco en faveur du commerce équitable «Le riz, c'est la vie»*, Berne, avril 2004.

<sup>28</sup> DDC, *Stratégie multilatérale de la DDC*, Berne, 2002.

<sup>29</sup> DDC, «Coopération multilatérale : affronter ensemble les grands problèmes pour mieux aider les pauvres» (dossier), *Un seul monde*, n° 4, décembre 2004.

**Tableau 7: APD multilatérale de la Suisse, contributions générales, 2003 (en millions francs)**

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
<b>Organisations des Nations unies (NU)</b>	<b>139.8</b>	<b>144.2</b>
Programme des NU pour le développement (PNUD)	52.0	52.0
Fonds des NU pour l'enfance (UNICEF)	18.0	18.0
Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR)	13.0	13.5
Fonds des NU pour la population (FNUAP)	12.5	12.5
Office de secours et de travaux des NU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	10.8	11.8
Programmes spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	5.0	5.0
Programme commun des NU sur le VIH/sida (ONUSIDA)	4.0	4.0
Bureau des NU de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	2.2	2.0
Organisation des NU pour le développement industriel (ONUDI)	1.8	1.9
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	1.5
Fonds des NU pour le développement de la femme (UNIFEM)	0.9	0.8
Programme des Volontaires des NU (VNU)	0.6	0.6
Convention des NU sur la lutte contre la désertification (CLD)	0.3	0.6
Autres organisations des NU	17.3	20.0
<b>Institutions financières de développement</b>	<b>285.2</b>	<b>86.8</b>
Banque africaine de développement (BAfD)	1.8	1.8
Fonds africain de développement (FAfD)	71.6	46.0
Fonds asiatique de développement (FAsD)	13.9	13.9
Banque interaméricaine de développement (BID)	1.3	1.5
Association internationale de développement (AID)	176.9	–
Fonds pour les pays pauvres très endettés (PPTE)	4.9	7.6
Facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)	8.7	9.5
Fonds fiduciaire du Fonds monétaire international (FMI)	6.0	6.5
<b>Autres institutions multilatérales</b>	<b>52.1</b>	<b>38.9</b>
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	17.7	11.6
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	10.8	10.9
Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)	4.6	4.4
Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)	4.3	4.4
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	4.0	3.0
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques (ICDDR)	1.1	0.9
Organisation internationale des migrations (OIM)	1.0	1.1
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	0.7	1.8
Autres institutions multilatérales <sup>a</sup>	7.9	1.1
<b>Total de l'APD multilatérale</b>	<b>477.1</b>	<b>270.0</b>

Source: DDC, Service statistique, décembre 2004.

<sup>a</sup> D'après les directives du CAD, les contributions au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GF-ATM) sont comptabilisées comme versements à une organisation multilatérale à partir de 2003.

## 2.6.2. Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale et lignes directrices d'action pour la coopération avec la Banque mondiale

Le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI) a adopté en 2004 la *Stratégie de la Suisse en matière de coopération multilatérale au développement* et a décidé que des principes stratégiques sont fixés pour chaque organisation par le biais de lignes d'action institutionnelles.

La *Stratégie de la Suisse en matière d'aide au développement multilatérale*<sup>30</sup> vise à renforcer la position de la Suisse dans le système multilatéral et à mieux

<sup>30</sup> Document à paraître.

utiliser les synergies entre la coopération multilatérale et l'aide directe au développement. Le document précise les objectifs poursuivis par la Suisse, à savoir la consolidation de l'architecture internationale de développement, une coopération axée sur les résultats et le choix stratégique de partenaires multilatéraux. Il est rappelé que les intérêts des pays partenaires mais aussi de la société civile suisse, du secteur privé et des milieux scientifiques doivent également être pris en compte. Ce document sert de cadre directeur à moyen terme pour la coopération avec les principaux acteurs multilatéraux de l'aide au développement.

Les *Lignes d'action institutionnelle pour la coopération de la Suisse avec la Banque mondiale*<sup>31</sup> servent, d'une part, à régir le travail quotidien du seco et de la DDC, chargés de la mise en œuvre conjointe de la stratégie suisse, et, d'autre part, à informer le public intéressé sur les activités de la Suisse au sein des institutions multilatérales. La brochure souligne que la coopération avec le groupe de la Banque mondiale est l'un des principaux moyens d'influence de la Suisse dans la coopération internationale. Il est rappelé que l'engagement financier auprès de la Banque mondiale fait de la Suisse un acteur important dans le dialogue international, dont le secteur privé suisse profite, puisque l'industrie d'exportation suisse peut participer aux marchés publics de la BM. Depuis sa création, l'économie suisse a fourni au groupe de la BM des biens et des services pour un montant total de 6 milliards de francs, soit 3,5 % des adjudications de la Banque<sup>32</sup>.

## 2.7. ONG suisses :

### stratégie de la Communauté de travail des œuvres d'entraide

---

De 2002 à 2004, la Communauté de travail (CT) a mené, avec les responsables de ses six organisations membres (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et l'EPER), un large débat sur ses orientations futures et le contenu de ses principaux axes stratégiques. Deux documents de fond ont résulté de ce processus et ont été publiés en automne 2004. Le premier, *Lignes directrices de politique de développement*, constitue le programme politique de l'organisation ; il est publié, conjointement avec une analyse du contexte international faite par le directeur de la CT, Peter Niggli, dans le livre *La mondialisation, et après... Quel développement au XXI<sup>e</sup> siècle ?*<sup>33</sup>. Le deuxième document, *Stratégie de la Communauté de travail*, précise le mandat, les champs d'action, le mode de travail ainsi que les publics cibles<sup>34</sup>.

📖 **Annuaire 2004**, n° 2, dossier *Les ONG de développement : rôles et perspectives* (vol. 23, n° 2, décembre 2004). Le dossier présente notamment de manière détaillée la structure du financement des ONG suisses, la répartition géographique de l'aide des ONG et la politique de la DDC à leur égard.

<sup>31</sup> seco/DEZA, *Die Schweiz und die Weltbank. Leitlinie*, Bern, 2004, <[www.deza.ch/ressources/deza\\_product\\_de\\_1240.pdf](http://www.deza.ch/ressources/deza_product_de_1240.pdf)>.

<sup>32</sup> seco/DDC, *Bulletin d'information. Coopération avec la Banque mondiale et les institutions financières régionales*, Berne, novembre 2004.

<sup>33</sup> Peter Niggli, *La mondialisation, et après... Quel développement au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Lausanne, Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER, 2004.

<sup>34</sup> CT, « La stratégie de la Communauté de travail », *Dossiers*, n° 3, octobre 2004.

## SOURCES

- CAD (OCDE), *Coopération pour le développement. Rapport annuel 2003*, Les dossiers du CAD, vol. 5, n° 1, Paris, OCDE, 2004.
- OCDE, communiqués de presse parus en 2004.
- OCDE, *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme. Principaux points d'ancrage pour l'action*, Paris, OCDE, 2003.
- Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)* du 28 mai 2003 (FF 2003 4155).
- Conseil fédéral, *Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement* du 20 novembre 2002 (FF 2003 155).
- DDC, communiqués de presse parus en 2004.
- DDC, *Créer des perspectives pour une existence digne. Principes de la DDC en matière de lutte contre la pauvreté*, Berne, 2004.
- DDC, *Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)*, version abrégée, Berne, mai 2003.
- DDC, *Newsletter*, parutions en 2004.
- DDC, *Stratégie multilatérale de la DDC*, Berne, 2002.
- DDC, *Un seul monde*, parutions en 2004. Notamment «Coopération multilatérale : affronter ensemble les grands problèmes pour mieux aider les pauvres» (dossier), n° 4, décembre 2004.
- DDC/seco, *Conférence annuelle de la coopération au développement 2004 à Saint-Gall. Rétrospective : les dix ans de la nouvelle Afrique du Sud – un partenariat pour les jeunes*, août 2004.
- DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2003*, Berne, 2004.
- seco, *Agenda 2010. Pour la réduction de la pauvreté*, Berne, 2004.
- seco, *Année internationale du riz 2004. Une action du seco en faveur du commerce équitable « Le riz, c'est la vie »*, Berne, avril 2004.
- seco, *Coopération au développement. Abrégé du Message sur les mesures de coopération économique et commerciale 2003-2008*, Berne, novembre 2002.
- seco, *La Vie économique*, « Les stratégies de lutte contre la pauvreté », thème du mois, 08/2004.
- seco, *Stratégie 2006*, Berne, 2002.
- seco/DDC, *Bulletin d'information. Coopération avec la Banque mondiale et les institutions financières régionales*, Berne, novembre 2004.
- seco/DEZA, *Die Schweiz und die Weltbank. Leitlinie*, Bern, 2004.

## ONG

- Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER, « La stratégie de la Communauté de travail », *Dossiers*, n° 3, octobre 2004.
- Niggli Peter, *La mondialisation, et après... Quel développement au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Lausanne, Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER, 2004.
- Oxfam International, *Le prix à payer : pourquoi les riches doivent investir maintenant dans la pauvreté* (résumé du rapport), décembre 2004. Rapport complet en anglais *Paying the Price: Why Rich Countries Must Invest Now in a War on Poverty*, Oxford, Oxfam International, <[www.oxfam.org/eng/pdfs/pp041206\\_MDG.pdf](http://www.oxfam.org/eng/pdfs/pp041206_MDG.pdf)>.
- Reality of Aid, *The Reality of Aid 2004 : An Independent Review of Poverty Reduction and Development Assistance*, Manilla (Philippines) ; New York (USA), IBON Books ; Zed Books, 2004

## SITES INTERNET

- Année internationale du microcrédit : <[www.yearofmicrocredit.org](http://www.yearofmicrocredit.org)>.
- Année internationale du riz 2004 : <[www.fao.org/rice2004](http://www.fao.org/rice2004)>.
- Comité d'aide au développement (CAD [OCDE]) : <[www.oecd.org/dac](http://www.oecd.org/dac)>.
- OCDE, statistiques en ligne : <[www.oecd.org/cad/stats/sdienligne](http://www.oecd.org/cad/stats/sdienligne)>.
- Direction du développement et de la coopération (DDC) : <[www.deza.admin.ch](http://www.deza.admin.ch)>.
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) : <[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)>.
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), division Coopération économique au développement : <[www.seco-cooperation.ch](http://www.seco-cooperation.ch)>.
- Communauté de travail des œuvres d'entraide : <[www.swisscoalition.ch](http://www.swisscoalition.ch)>.
- Oxfam International : <[www.oxfam.org/fr](http://www.oxfam.org/fr)>.
- Reality of Aid : <[www.realityofaid.org](http://www.realityofaid.org)>.

---

## Abréviations

---

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACWL	Centre consultatif sur la législation de l'OMC
ADM	Armes de destruction massive
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AG	Assemblée générale
AID	Agence internationale de développement (BM)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i> )
APA	Accès aux ressources génétiques et partage équitable des avantages
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i> )
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (nouveau nom de la GRE figurant dans le projet de révision de la loi sur la GRE)
BAfD	Banque africaine de développement
BA sD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais «WB»)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement

CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais «UNCTAD»)
COP	Conférence des parties
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CPI	Cour pénale internationale
CPSI	Centre de politique de sécurité internationale (DFAE)
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (BM et FMI)
CSS	Center for Security Studies (EPFZ)
CT	Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – EPER
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l’économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l’intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
DTS	Droits de tirage spéciaux
EIMP	Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l’entraide internationale en matière pénale (Loi sur l’entraide pénale internationale)
EPER	Entraide protestante (Suisse)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
EUFOR	European Union Force
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/ff/index.html">www.admin.ch/ch/f/ff/index.html</a> >
FiBL	Institut de recherche de l’agriculture biologique

FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international (en anglais «IMF»)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Taïwan, Islande, Israël, Liechtenstein, Japon, Corée, île Maurice, Norvège et Suisse) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés
G-24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i> Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HIPC	Highly Indebted Poor Countries (en français «PPTÉ»)
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICBL	Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development
IDE	Investissement direct étranger
IDEAS Centre	International Trade, Development, Economic Governance, Advisory Services Centre (Genève)
IFF	International Finance Facility
IIF	Institute of International Finance
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (fusionné dans l'ODM dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français «FMI»)
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle
IPP	Programme de partenariat individuel (OTAN)

ISN	International Relations and Security Network (réseau travaillant sur mandat de la Confédération au sein du CSS)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
JPOI	<i>Johannesburg Plan of Implementation</i> /Plan de mise en œuvre de Johannesburg
LARE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
LOT	Liaison and Observation Team (EUFOR)
LSEE	Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
MASG	<i>Mine Action Support Group</i> /Groupe de soutien à l'action contre les mines (ONU)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)
MOP	Réunion des parties
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (FMI)
MROS	<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i> /Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (OFP)
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	United Nations Non-Governmental Liaison Service
NU	Nations unies
NZZ	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
OCHA	Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, le 1 <sup>er</sup> janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné dans l'ODM dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)
OED	<i>Operation Evaluation Department</i> /Département d'évaluation des opérations (BM)
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFE	Office fédéral des étrangers (devenu IMES le 1 <sup>er</sup> mai 2003)
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science

OFF	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais «WTO»)
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAB	Programme d'allègement budgétaire (Conseil fédéral)
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMA	Pays les moins avancés
PMAD	Politique de maîtrise des armements et de désarmement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPP	– Personne politiquement exposée – Partenariat pour la paix (CPEA)
PPTE	Pays pauvres très endettés (en anglais «HIPC»)
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie (en février 2003, la RFY a changé de nom pour devenir la «Serbie-et-Monténégro»)
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/as/index.html">www.admin.ch/ch/f/as/index.html</a> >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < <a href="http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html">www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html</a> >

SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFOR	Stabilisation Force (OTAN)
sida	Syndrome immunodéficientaire acquis
SIPPO	<i>Swiss Import Promotion Program</i> /Programme suisse pour la promotion des importations
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIAL	Track Impunity Always (association suisse contre l'impunité)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	<i>UN Mine Action Service</i> /Service des Nations unies pour l'action antimines
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i> /Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USS	Union syndicale suisse
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

## Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1<sup>er</sup> janvier 2003<sup>a</sup>

### Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

#### PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, Iles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Libéria	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

#### PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

#### PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie et Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	St-Vincent et Grenadines
Belize	Jamaïque	Suriname
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	◆ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, Iles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	◆ Wallis et Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

<sup>a</sup> Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

\* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

◆ Territoire.

**PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)**

Anguilla	Dominique	Palaos, Iles
♦Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	St Kitts et Nevis
Barbade	Malaisie	♦Ste-Hélène
Botswana	Maurice	Ste-Lucie
Brésil	♦Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦Turks et Caïques, Iles
Cook, Iles	♦Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

**PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)**

Bahreïn

---

**Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)****Pays de l'Europe centrale et orientale /****Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)**

*Bélarus	*Lettonie	*Russie
*Bulgarie	*Lituanie	*Slovaquie
*Estonie	*Pologne	*Tchèque, Rép.
*Hongrie	*Roumanie	*Ukraine

**PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)**

♦Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦Aruba	♦Falkland, Iles	♦Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦Gibraltar	♦Polynésie française
♦Bermudes	♦Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦Caïmans, Iles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦Macao	♦Vierges, Iles (RU)

Source : <[www.oecd.org/cad](http://www.oecd.org/cad)>.

\* Pays d'Europe centrale et orientale et Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.